

## Objectifs

Le CQP dermo-cosmétique pharmaceutique s'adresse aux préparateurs/trices en pharmacie et aux pharmacien(ne)s.

Il a pour objectif de permettre à son titulaire de :

- Proposer des conseils associés à un traitement dermatologique ou à la prévention dans le domaine dermo-cosmétique, des produits d'hygiène corporelle et cosmétiques et des produits de parfumerie dans le respect de la réglementation.
- Apporter un conseil technique et personnalisé aux clients à partir d'une analyse de leur état cutané et de leurs besoins d'une part et de sa connaissance des propriétés des produits d'autre part.
- Apporter également un conseil lors de la délivrance d'une prescription dermatologique.

## Compétences

- Organiser le rayon des produits dermo-cosmétiques.
- Analyser la nature et les caractéristiques de la peau d'un patient/client, en vue de proposer au patient/client des produits adéquats, personnalisés et adaptés à la nature et aux caractéristiques de sa peau.
- Conseiller, de manière adaptée, le client en produits dermo-cosmétiques en vue d'établir une relation de confiance avec les clients et de leur proposer le meilleur conseil, le suivi approprié et d'optimiser les effets du soin ou du traitement.
- Vendre les produits dermo-cosmétiques de l'officine.
- Développer l'activité commerciale du rayon dermo-cosmétique.

## Rémunération

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

	1ère année	2ème année
Baccalauréat ou tout autre titre ou diplôme permettant de s'inscrire en première année des études de pharmacie	<b>56 %</b> du coefficient 150	<b>67 %</b> du coefficient 160
	<b>100 %</b> du coefficient 150 pour les 26 ans et plus	<b>100 %</b> du coefficient 160 pour les 26 ans et plus

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année. En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

# 280

## Heures de formation

Durant la formation, l'apprenant est salarié de l'entreprise. Elle fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est de 1 journée en centre de formation et le reste de la semaine en officine.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

## Prérequis

- Être titulaire du BP/DEUST préparateur en pharmacie
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.



## Contenu

Délivrance du titre professionnel de conseiller en dermo-cosmétique pharmaceutique par la CPNE de la pharmacie d'officine - **RS6751** - CCNI : 3052 - Pharmacie d'officine - Code(s) NSF : 331 : Santé - Formacode(s) : 43006 : Préparation pharmacie ; 42032 : Esthétique soin corporel - Date d'échéance de l'enregistrement : **01-10-2027**

Matières	Nombre d'heures
Conseil du client en matière d'hygiène et de soins	161
Mise en oeuvre de la politique commerciale de l'officine en matière de dermo-cosmétique	42
Animation de l'espace de vente en dermo-cosmétique au sein d'une pharmacie d'officine	26
Vente de produits d'hygiène et de soins	42
évaluation (soutenance du dossier professionnel et mise en situation professionnelle)	7

## Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

## Modalités d'évaluation

- Épreuves en contrôle continu : Contrôle des connaissances, étude de cas, mises en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales / Évaluation des pratiques.
- Présentation d'un dossier professionnel en fin de formation.

## Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **délai de 48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée.

### Accès

#### CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus 8 direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »  
Arrêt « MARYSE BASTIÉ »

#### CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le tramway direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « LEON BLUM »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite

### Nous contacter

☎ 03 26 87 88 38

✉ [infos@cfpast.com](mailto:infos@cfpast.com)

🌐 [www.cfpast.com](http://www.cfpast.com)